



Solidaires, Unitaires et Démocratiques dans le Groupe BPCE  
Section syndicale Caisse d'Epargne Ile de France  
24 bd de l'hôpital 75005 Paris  
01.70.23.53.40 ou 01.44.76.09.77  
Fax : 01.40.26.49.13  
site : [www.sudce.com](http://www.sudce.com)  
courriels : - [sudceidfr@orange.fr](mailto:sudceidfr@orange.fr)  
- [syndicat.sud@ceidfr.caisse-epargne.fr](mailto:syndicat.sud@ceidfr.caisse-epargne.fr)

Union syndicale  
**Solidaires**

# ASSEZ DE MENSONGES ET DE PSEUDO-NEGOCIATIONS

*Sud a toujours refusé d'être un témoin muet des actes du directoire de la CEIDF ou de sa coupable passivité. En mars dernier, après avoir appris le suicide d'un salarié licencié dans le cadre du PSE, nous avons écrit au Président du directoire pour lui rappeler ses responsabilités et ses obligations en matière de protection de la santé physique et mentale des salariés de la CEIDF. Le COS, alerté lui aussi par nos représentants, qualifiait notre courrier de « véritable saloperie » et assurait B. Comolet de son soutien total ... dans la poursuite de son inaction. Malheureusement, comme c'était prévisible, la situation des salariés de la CEIDF n'a fait qu'empirer et les actes de désespoir se sont enchaînés.*

## Au bilan du directoire : une comptabilité macabre

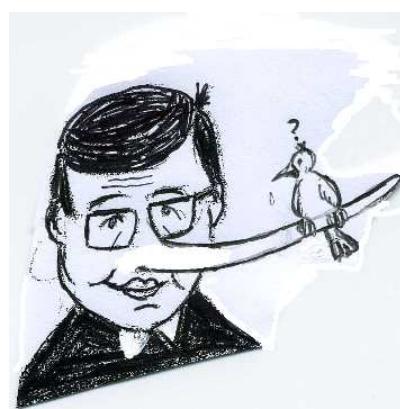
Depuis la fusion des 3 Caisses franciliennes, dans le déni total de la réalité et au mépris de nos mises en garde, le directoire a accentué ses politiques commerciales et sociales aux effets désastreux. A notre connaissance, en plus du décès évoqué ci-dessus, 8 collègues ont attenté à leurs jours. Des dizaines d'autres sont en grande souffrance.

Le 16 novembre, Sud, CGT et SU mettaient en demeure B. Comolet de prendre des mesures d'urgence afin de mettre un terme à cette situation insoutenable. Le Président du directoire, ébranlé par la menace d'un procès et l'annonce de la grève, mandatait le DRHS afin « de rechercher avec tous les représentants du personnel les modalités d'action visant à mettre en place rapidement des solutions pérennes destinées à la prévention des risques psychosociaux dans la Caisse ».

Le directoire en léthargie avant, pendant et depuis la fusion, découvre en sueur l'état de délabrement de la CEIDF et à chacun de nos maux ne propose que des ersatz de solutions

- Harmonisation des procédures,
- Adaptation des objectifs aux effectifs,
- Accompagnement des salariés en difficulté
- Formation à la gestion conflictuelle de la clientèle
- Ecriture des procédures de gestion des incivilités.

## L'heure n'est plus aux gesticulations ni aux provocations



Cela n'empêche pas le DRHS de clamer haut et fort, en réponse à notre demande de moratoire sur la réorganisation de la BDD et sur la nécessité du maintien de la filière après-vente : « *Dans le confort commercial, y'a pas de ventes derrière* ».

Rappelant les enjeux de la réorganisation de la BDD pour la CEIDF (prés

de 300 collègues directement concernés), il a ajouté, plus sérieusement, que si aucun AGC/RGC ne voulait prendre un poste de responsable ou de chargé d'accueil. Il n'y aurait aucune mobilité forcée ! Et la CEIDF renoncerait à mettre en place les accueils qui lui tiennent tant à cœur. Qui peut le croire ?

C'est encore JP Deck qui ajoute cyniquement suite à notre demande d'établissement d'objectifs collectifs réalisables : « *On pourrait aussi demander aux agences les objectifs qu'elles pensent pouvoir remplir. On ferait le point en fin d'année en PNB. On regarderait le coefficient d'exploitation. Et la variable d'ajustement c'est la masse salariale !* »

## Le directoire doit passer rapidement aux actes

Les négociations ouvertes par le directoire dans la précipitation après notre courrier ne sont, jusqu'à preuve du contraire, que de l'affichage destiné à convaincre un juge d'une prétendue bonne volonté patronale. Pour **Sud**, l'heure est aux actes et c'est à ses actes que nous jugerons le directoire.

## Aujourd'hui, les mesures d'urgence que nous réclamons sont plus que jamais d'actualité :

- Supprimer les évaluations individualisées et quantitatives de performance
- Interdire les tableaux de classements individuels
- Proscrire la mise en concurrence des salariés entre eux ou entre entités notamment en supprimant le « Benchmark » (outil de comparaison entre agences et/ou entre salariés), les challenges.
- Revenir aux objectifs collectifs
- Dans le cadre du projet de réorganisation de la Banque de détail renoncer à toutes les suppressions de postes. Ce projet et ses conséquences sur l'emploi aggravent considérablement les risques sur la santé des salariés concernés par une mobilité fonctionnelle.
- Assurer une adéquation des moyens avec la charge de travail.
- Régler immédiatement le cas des collègues en difficulté identifiés par la commission de suivi, la médecine du travail, la direction ou les organisations syndicales représentatives des salariés.

Le secrétariat **Sud**, Paris, le 23 novembre.  
N° 33/2011

# Plus que jamais : tous en grève le 2 décembre